

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du conseil communal se réuniront le **22 avril 2024** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

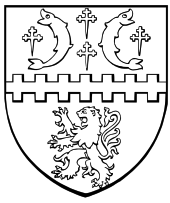
ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (15.40 heures)

1. Personnel
 - 1.1. Démission volontaire d'un fonctionnaire communal – décision.
 - 1.2. Nomination d'un employé communal (m/f) du groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du secrétariat général – décision.
 - 1.3. Nomination d'un employé communal (m/f) du groupe d'indemnité D3, sous-groupe administratif (caissier), pour les besoins du service des piscines communales – décision.
 - 1.4. Nomination d'un employé communal (m/f) du groupe d'indemnité D3, sous-groupe administratif (caissier), pour les besoins du service des piscines communales – décision.
 - 1.5. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal – décision.
 - 1.6. Réduction de la durée du service provisoire d'un fonctionnaire communal – décision.
 - 1.7. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal – décision.
 - 1.8. Réduction de la durée du service provisoire d'une fonctionnaire communale – décision.
 - 1.9. Nomination définitive d'une fonctionnaire communale – décision.

Séance publique (16.00 heures)

2. Communications du collège des bourgmestre et échevins
 3. Administration générale
 - 3.1. Titres de recettes – décision.
 - 3.2. Convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse fixant la participation financière aux frais de construction d'un complexe scolaire avec un nouveau service d'éducation et d'accueil et hall sportif au centre de Rodange – décision.
 - 3.3. Convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse fixant la participation financière aux frais de construction d'un nouveau service d'éducation et d'accueil à Pétange – décision.
 - 3.4. Nomination d'un membre dans la commission de l'économie et du commerce local – décision.
 - 3.5. Rapport d'activités de l'année 2023 de la commission de l'intégration – information.
 - 3.6. Dénomination du centre musical et culturel sis à Pétange, rue Batty Weber n°50 – décision.
 - 3.7. Mise en œuvre de mesures anti-inondations sur le territoire communal : vote d'un devis adapté – décision.
 4. Enseignement : Projet d'organisation scolaire 2024/2025 – décision.
-



5. Personnel
 - 5.1. Création d'un poste de salarié (ancien ouvrier) dans la carrière H3, artisan DAP/CATP, pour les besoins du service des espaces verts – décision.
 - 5.2. Création de divers postes de salariés (ancien employé privé) pour les besoins des maisons relais – décision.
 - 5.3. Création d'un poste d'employé communal (m/f) pour les besoins du service environnement – décision.
 - 5.4. Création d'un poste d'employé communal (m/f) pour les besoins du service environnement – décision.
6. Propriétés
 - 6.1. Convention avec la Société du Parking Guillaume SA relative à l'exploitation du parking « Bei der Eil » à Rodange - décision.
 - 6.2. Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », de la part de PRL SARL – décision.
7. Urbanisation
 - 7.1. Approbation de la convention et du projet d'exécution portant sur le Plan d'Aménagement Particulier (PAP) concernant des fonds sis à Pétange, lieu-dit « An den Jenken » - décision.
 - 7.2. Droit de préemption relatif à une parcelle cadastrale située à Rodange, au lieu-dit « Rue Albert Schweitzer » - décision.
 - 7.3. Projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Pétange – décision.
8. Transport et communications : Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Lamadelaine, route de Luxembourg - décision.
9. Vie associative
 - 9.1. Statuts de l'association « Les enfants d'Alice ASBL » – information.
 - 9.2. Dissolution de l'association subsidiée « Chorale Municipale Ons Hemecht Pétange ASBL » - information.

Ainsi arrêté à Pétange, le 10 avril 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre,